

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p>Date de convocation : 17/10/2022</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice : <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="17"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="18"/></p> <p>Date d'affichage : 25/10/2022</p> <p>Date de publication : 25/10/2022</p>	<p>Le 24 octobre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie FREMY, Aurélia FOURNIER, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES et Aurore VERDIER</p> <p>Était représenté : Fabrice GUIRAUD par Jean-Georges CLAIR</p> <p>Absente : Josette VALLAU</p> <p>Secrétaire de séance : Gabriel BEUGIN</p>
---	---

DÉLIBÉRATION N° 2022-81**OBJET : Maintien des tarifs du Point Rencontre Jeunes**

Par délibération n° 2021-49 est appliquée pour le PRJ une participation annuelle des familles en fonction du quotient familial selon la formule ((revenu imposable/12)+ prestations familiales)/ nombre de parts :

	QUOTIENT	COTISATION
TRANCHE 1	JUSQU'A 800 €	10,00 €
TRANCHE 2	DE 801 € A 1 000 €	12,00 €
TRANCHE 3	DE 1 001 € A 1 300 €	14,00 €
TRANCHE 4	DE 1 301 € A 1 600 €	16,00 €
TRANCHE 5	DE 1 601 € A 2 000 €	18,00 €
TRANCHE 6	> 2 000 €	20,00 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs d'inscription au PRJ tels que décrits précédemment. Ces tarifs s'appliqueront jusqu'à modification par une nouvelle délibération.

POUR : 18**CONTRE** : 00**ABSTENTION** : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 24 octobre 2022

Le Maire



Anne-Marie CAUSSÉ



Le secrétaire de séance



Gabriel BEUGIN